

<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>du jeudi 31 mars 2011</b>
--

Le Conseil Municipal, convoqué le 25 mars 2011, s'est réuni ce jour, jeudi 31 mars 2011 à 20 heures, en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence du Maire en exercice, Georges SCHULER.

**Membres élus** : 27  
**Présents** : 23

**Membres en fonction** : 26  
**Absents : 3 dont procurations** : 3

**Membres présents :**

**M. Georges SCHULER, Maire**

**Mesdames et Messieurs les Adjointes :**

<b>Mme Christine REICHERT</b>	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire	Présente
<b>M. Max MONDON</b>	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
<b>Mme Michèle MEYER</b>	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente
<b>M. Patrick ECKART</b>	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
<b>Mme Huguette ADRIAN</b>	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente
<b>M. Julien KELLER</b>	6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent

**Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :**

<b>1</b>	<b>M. Jean-Paul MAYER</b>	Absent excusé avec procuration à Mme REICHERT
<b>2</b>	<b>Mme Maryvonne JOACHIM</b>	Présente
<b>3</b>	<b>Mme Marcelle-Elisabeth KOEHLER</b>	Présente
<b>4</b>	<b>M. Norbert ANZENBERGER</b>	Présent
<b>5</b>	<b>M. Marcel BETETA</b>	Présent
<b>6</b>	<b>Mme Solange PONCELET</b>	présente
<b>7</b>	<b>M. Claude BERGER</b>	Présent
<b>8</b>	<b>M. Valentin SCHIERER</b>	Présent
<b>9</b>	<b>Mme Françoise WURSTHORN</b>	Présente
<b>10</b>	<b>Mme Georgia SCHUTZ</b>	Absente excusée avec procuration à M. le Maire
<b>11</b>	<b>Mme Mireille WINTZ</b>	Présente
<b>12</b>	<b>Mme Dominique DUTT</b>	Absente excusée avec procuration à Mme ADRIAN
<b>13</b>	<b>M. Eric MOINE</b>	présent
<b>14</b>	<b>M. Eric WILLMANN</b>	Présent
<b>15</b>	<b>Mme Cécile BRONNER-APPOCHER</b>	Présente
<b>16</b>	<b>Mme Najet BOUKRIA</b>	Présente
<b>17</b>	<b>Mme Stéphanie MARRET</b>	Présente
<b>18</b>	<b>M. Thierry PAPERI</b>	Présent
<b>19</b>	<b>M. Sébastien NARDUCCI</b>	Présent

## **ORDRE DU JOUR**

1. **P.V de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2011**
  2. **Avenant au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'agrandissement de l'école maternelle Hay**
  3. **Délibération du Conseil Municipal décidant de la fermeture de l'école maternelle des Jardins et de la scolarisation des élèves de cette école à l'école maternelle Hay**
  4. **Acceptation d'un fonds de concours communautaire à destination des bibliothèques/médiathèques du réseau Pass'relle**
  5. **Demande adressée à la Communauté Urbaine de Strasbourg pour prendre en charge l'opération d'urbanisme Nord sous forme de ZAC**
  6. **Présentation du projet de construction d'une maison alsacienne originaire de Blaesheim et demande de subventions pour la maison EBEL (M. ECKART/M. KUHN)**
  7. **Location de la buvette au plan d'eau**
  8. **Demandes de subventions :**
    - **Association Régionale « aide aux handicapés moteurs »,**
    - **Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin,**
    - **Paroisse Saint-Michel.**
  9. **Délibération autorisant les dépassements du Coefficient d'Occupation des Sols**
    - **20 % en cas de réalisation de logements aidés ;**
    - **30 % pour les constructions respectant les normes environnementales, sauf dans les secteurs protégés où ce coefficient est réduit à 20 %.**
  10. **Prix du concours des maisons fleuries et des décorations de Noël**
  11. **Avis du Conseil Municipal sur le projet de ZAC « Zone d'Activité Commerciale Nord »**
  12. **Admission en non valeur d'un produit irrécouvrable**

Il s'agit de rémunérations d'un ancien agent contractuel, devenues irrécouvrable en raison des faibles revenus de l'intéressé.
  13. **Avis du Conseil Municipal sur le rattachement de l'ancien consistoire protestant de Sainte-Marie-aux-Mines à celui de Strasbourg (avis obligatoire en application de l'article 2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales)**
  14. **Divers**
    - **Mise à disposition de locaux à « Sports Vacances »**
    - **Confirmation de la participation financière aux classes transplantées, mais modification en prenant en compte les « nuitées » et non plus les « jours » (comme le Conseil Général).**
-

**POINT 1 : P.V de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2011**

Les Conseillers municipaux ont pris connaissance du procès-verbal des délibérations de la réunion du 27 janvier 2011. Il est approuvé à l'unanimité.

**POINT 2 : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre des travaux d'agrandissement de l'école maternelle Hay**

M. Patrick ECKART explique les motifs de cette modification des conditions du marché de maîtrise d'œuvre.

Etant donnée que d'une part le projet initialement prévu en matériaux classiques ayant évolué, à la demande de la Commune, vers un projet BBC (bâtiment basse consommation) nettement plus onéreux, et que d'autre part les prestations du maître d'ouvrage, qui n'assurera plus la mission OPC, sont modifiées, il convient d'adopter un avenant à ce marché.

*Vu la proposition d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre présentée par le cabinet d'architectes ARCHETYPE ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

***DECIDE d'accepter la modification du marché d'appel d'offres, arrêté ce jour à 90 000 € HT, et de confier la mission OPC à la société SRIG, pour un montant de 12 880 € HT soit 15 404,48 € TTC.***

***ADOpte A L'UNANIMITE***

**POINT 3 : Délibération du Conseil Municipal décidant de la fermeture de l'école maternelle des Jardins et de la scolarisation des élèves de cette école à l'école maternelle Hay**

L'inspecteur de circonscription demande que le Conseil Municipal délibère en ce sens, pour la bonne forme.

Le Maire rappelle la volonté de la Commune de procéder au regroupement sur un seul site des écoles, pour des raisons pratiques de proximité avec le Centre de Loisirs, mais aussi dans un but de recherche d'économies de charges de fonctionnement.

*Vu le courrier du 8 décembre 2010 adressé au Maire par l'Inspecteur de l'Education Nationale circonscription n°8, demandant que le Conseil Municipal acte de la fermeture de l'école maternelle des Jardins à la rentrée 2010/2011 ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

**DECIDE**

- *de la fermeture définitive de l'école maternelle Jardins,*
- *de la scolarisation des élèves de l'école maternelle Jardins à l'école maternelle Hay.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT 4 : Acceptation d'un fonds de concours communautaire à destination des bibliothèques/médiathèques du réseau Pass'relle**

La Communauté Urbaine de Strasbourg a instauré un fonds de concours pour la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement des bibliothèques faisant partie du réseau Pass'relle.

Mme ADRIAN explique que les frais de fonctionnement seront pris en charge par la CUS, à hauteur d'un pourcentage de 45% plafonné à un montant maximum de 10 000 €.

*Vu l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

**APPROUVE** le principe du versement d'un fonds de concours annuel à la Commune de Reichstett, membre du réseau Pass'relle, à hauteur de 45 % des frais de fonctionnement et de certains frais d'équipements éligibles dans les conditions définies ci-après.

*Sont pris en charge, de manière limitative, les frais de fonctionnement suivants pour l'année N-1 :*

- eau :  
*les factures d'eau correspondant à la consommation du bâtiment,*
- gaz :  
*les factures de gaz correspondant à la consommation du bâtiment,*
- électricité :  
*les factures d'électricité correspondant à la consommation du bâtiment,*
- téléphone et Internet :  
*les factures de téléphone et d'accès à Internet correspondant à la consommation du bâtiment,*
- chauffage :  
*les factures de chauffage correspondant à la consommation du bâtiment,*
- assurance :  
*les factures d'assurance correspondant au contrat d'assurance pour le bâtiment,*
- contrat de maintenance :  
*les factures correspondant à tous les contrats ou frais de maintenance liés à la structure du bâtiment (ascenseur, extincteur, chauffage, sas d'entrée...),*

*Conseil Municipal du 31 mars 2011*

- nettoyage :  
*peuvent être pris en compte les factures d'un prestataire extérieur pour le nettoyage du bâtiment sur une année et/ou les frais de personnel (au prorata temporis) si le nettoyage est réalisé en régie,*
- loyer :  
*le loyer et les charges locatives pour une année si le bâtiment est loué à un tiers,*
- petits équipements liés à l'entretien du bâtiment :  
*les factures liées à l'achat de petits matériels pour l'entretien courant du bâtiment (vis, câbles...).*  
*Section de fonctionnement : au budget « fournitures d'entretien et fournitures de petit équipement ».*

*Sont exclues du champ du fonds de concours les communes ayant sur leur territoire une médiathèque communautaire.*

***AUTORISE*** le Maire ou son représentant à signer tout document ayant trait au fonds de concours à destination des bibliothèques/médiathèques du réseau Pass'relle.

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**POINT 5 : Demande adressée à la Communauté Urbaine de Strasbourg de prendre en charge l'opération d'urbanisme Nord sous forme de ZAC**

Après en avoir discuté avec les services communautaires, et notamment en raison de la multiplicité des parcelles et des propriétaires, il est plus judicieux de faire appel à la procédure de Zone d'Aménagement Concertée, qui pourra être concédée à un opérateur immobilier. Cette procédure sera assortie d'un recours possible à la déclaration d'utilité publique pour pouvoir acquérir les parcelles concernées. De surcroît, contrairement au lotissement communal pour lequel ce serait à la Commune d'assurer la maîtrise d'ouvrage, c'est la Communauté Urbaine de Strasbourg qui est compétente pour les ZAC.

Option : lotissement privé

Lotissement communal : difficulté à négocier les 91% de la maîtrise foncière que nous n'aurions pas.

La troisième solution est la ZAC : mieux adaptée pour une opération complexe, et permet la prise en charge d'équipements publics.

Le Maire donne le planning prévisionnel

D'après lui c'est la meilleure solution

***Vu les études préalables réalisées par les services de la Communauté Urbaine de Strasbourg pour l'aménagement du secteur Nord de Reichstett ;***

***Considérant la complexité de l'aménagement Nord de la Commune de Reichstett et notamment la nécessité de pouvoir recourir à la déclaration d'utilité publique pour acquérir les terrains nécessaires ;***

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,***

***OPTE*** pour la procédure de Zone d'Aménagement Concertée,

***SOLLICITE*** la Communauté Urbaine de Strasbourg pour qu'elle mette en œuvre cette procédure pour le projet d'urbanisation du Nord de Reichstett.

***ADOpte A L'UNANIMITE***

**POINT 6 : Présentation du projet de construction d'une maison alsacienne originaire de Blaesheim et demande de subventions pour la maison EBEL (M. ECKART/M. KUHN)**

M. Patrick ECKART indique que des travaux de « mise en sécurité » des maisons alsaciennes sont prévus pour lesquelles l'association du parc des maisons alsaciennes sollicite le soutien financier de la Commune.

M. Jean-Claude KUHN, Président de l'association du « parc de la maison alsacienne » donne des explications sur le projet de reconstruction d'une maison alsacienne originaire de Blaesheim datant de 1684. A l'aide d'un diaporama il montre le projet d'implantation. Le permis de construire pourrait être demandé d'ici un an.

Le budget prévisionnel nécessaire est de 15 000 € pour les travaux en globalité. Sur cette somme, l'association espère obtenir 30 % de financement de la part du Conseil Général et de la Commune.

M. PAPERI : « Ne faudrait il pas, avant de commencer de nouveaux travaux, achever ceux en cours ? »

M. KUHN explique que les autres seront terminés cette année, et les nouveaux travaux sont programmés pour l'année 2012.

M. BERGER : « qui entretiendra ces maisons ? » M. KUHN lui répond que l'association les entretiendra, comme par le passé.

M. ECKART : « Y aura-t-il une clôture, pour mettre en sécurité le chantier ? » M. KUHN lui répond par l'affirmative.

Le Maire propose qu'il y ait une visite sur place le moment venu, afin que les conseillers puissent se rendre compte de ce qui a été réalisé et des projets.

***Vu le projet de travaux présenté par le Président de l'Association du Parc de la Maison Alsacienne, dont la programmation du chantier est prévue cet été ;***

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,***

***ACCORDE*** une subvention de 3 000 € pour les travaux programmés cet été par l'Association du Parc de la Maison Alsacienne, et plus spécialement pour ceux prévus sur la Ferme Ebel.

***ADOpte PAR 25 VOIX POUR : une abstention, M. Thierry PAPERI.***

**POINT 7 : Location de la buvette au plan d'eau**

M. KELLER, adjoint au Maire, indique que deux candidats ont fait parvenir une offre de location en Mairie. Il propose de retenir l'entreprise RITTER, qui a donné satisfaction l'année dernière.

*Vu les propositions de location de la buvette du plan d'eau parvenues en Mairie ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

**DECIDE** pour l'été 2011 de confier la location de la buvette du plan d'eau à la société RITTER SAS pour un loyer fixe de 6 000 € + une part variable de 700 € si la période estivale est favorable.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POINT 8 : Demandes de subventions :**

- **Association Régionale « aide aux handicapés moteurs »**  
Mme MEYER expose : « deux enfants de Reichstett sont concernés. En 2010 une subvention de 500 € avait été accordée par le Conseil Municipal, également pour deux enfants ».

*Vu la demande de subvention adressée par l'Association Régionale d'Aide aux Handicapés Moteurs, nous signalant que deux enfants Reichstettois bénéficient de son aide ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

**DECIDE** d'accorder une aide de 500 € à l'ARAHM.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- **Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin** : pour la réalisation de 3 remontées à gibier sur le canal de la Marne au Rhin (217,43 € pour ce qui concerne Reichstett).

Le Maire signale qu'il y a une augmentation du petit gibier sur le ban communal, grâce à l'évolution favorable du biotope.

*Considérant que de nombreux animaux sauvages se noient en tombant dans le canal de la Marne au Rhin car l'état actuel des berges ne leur permet pas de remonter en cas de chute ;*

*Vu le courrier de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin sollicitant la Commune pour la réalisation de 3 remontées à gibiers sur la partie du canal située sur le ban communal de Reichstett, pour un coût total de 217,43 € ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

**ACCORDE** une subvention à la *Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin* d'un montant de 217,43 € pour la réalisation de trois remontées à gibiers sur la partie du canal de la Marne au Rhin située sur le ban communal de Reichstett.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- **Paroisse Saint-Michel** : pour l'acquisition de coussins pour les bancs.

M. SCHIERER présente le projet d'acquisition de coussins pour les bancs de l'église qui devrait se chiffrer à environ 4 000 €. Il sollicite le soutien financier de la Commune, de l'ordre de 350 €

*Vu le courrier adressé au Maire par le Conseil de Fabrique sollicitant le soutien financier de la Commune pour l'acquisition de coussins destinés à recouvrir les bancs de l'église ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

**ACCORDE** une aide financière de 350 € à la *Paroisse Saint-Michel* ;

**ADOpte PAR 25 VOIX POUR** (M. Valentin SCHIERER ne participant pas au vote).

**POINT 9 : Délibération autorisant les dépassements du Coefficient d'Occupation des Sols**

Le Maire explique que le code de l'urbanisme prévoit la possibilité d'instaurer des dépassements des Coefficients d'Occupation des Sols.

- 20 % en cas de réalisation de logements aidés ;
- 30 % pour les constructions respectant les normes environnementales, sauf dans les secteurs protégés où ce coefficient est réduit à 20 %.

Ces variations s'appliquent aux coefficients en vigueur, mais il appartient à la CUS, compétente en matière d'urbanisme d'adopter une telle délibération. Le Conseil Municipal sollicite donc le Conseil de Communauté en ce sens.

*Vu le Code de l'Urbanisme ;*

*Considérant que des dépassements de Coefficient d'Occupation des Sols sont possibles en cas de réalisation de logements aidés ainsi que de constructions respectant les normes environnementales ;*



## Conseil Municipal du 31 mars 2011

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

**DECIDE** d'autoriser les dépassements du Coefficient d'Occupation des Sols suivants :

- 20 % en cas de réalisation de logements aidés ;
- 30% pour les constructions respectant les normes environnementales, sauf dans les secteurs protégés où ce coefficient est réduit à 20 %.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

### POINT 10 : Prix du concours des maisons fleuries et des décorations de Noël

M. ECKART demande au Conseil Municipal d'entériner la liste des lauréats proposée par le jury.

### PRIX DES MAISONS FLEURIES 2010

#### Catégorie Maisons

KIEFFER Roland	2 rue du Col du Bonhomme	hors concours	15	arrangement
STROH André	44 rue Courbée	rose d'or	100	rose d'or
DIEBOLT Robert	15 rue des Hirondelles	excellence	70	bon d'achat
DIEBOLD Jean-Michel	24 rue du Canal	excellence	70	bon d'achat
DENU Gérard	10 rue des Roses	1er prix	45	bon d'achat
VELTZ Simone	32 rue du Haut Barr	1er prix	45	bon d'achat
STREITH Jean-Paul	6 rue du Grand Ballon	1er prix	45	bon d'achat
HENNIA Ali	8 rue de l' Ill	1er prix	45	bon d'achat
SCHNEIDER Richard	7 rue des Glaieuls	2ème prix	40	bon d'achat
OSTERTAG Patrick	41 rue du Canal	2ème prix	40	bon d'achat
MUCKENSTURM Marcel	10 avenue d'Alsace	2ème prix	40	bon d'achat
STOLTZ Eric	24 rue du Haut Barr	2ème prix	40	bon d'achat
SIMEONI Santo	14 rue du Donon	2ème prix	40	bon d'achat
GRADT Marlène	29 rue du Canal	2ème prix	40	bon d'achat
EBEL Pierre	11 rue E .Grieg	2ème prix	40	bon d'achat
BOSTAETTER Charles	21 rue de Lorraine	3ème prix	30	bon d'achat
GUILLOU Michel	2 rue de Champagne	3ème prix	30	bon d'achat
DENAIN Francis	2 rue du Brézouard	3ème prix	30	bon d'achat
ECKERT Cyrille	26 rue du Haut Barr	3ème prix	30	bon d'achat
SCHOEFFTER Charles	5 rue du Markstein	3ème prix	30	bon d'achat
KNOBLOCH Raymond	25 rue de Mundolsheim	3ème prix	30	bon d'achat
ATZENHOFFER Lucien	28 rue du Canal	3ème prix	30	bon d'achat
LOUIS Philippe	6 rue J.S. Bach	3ème prix	30	bon d'achat
STURM Alain	14 rue du Gal De Gaulle	3ème prix	30	bon d'achat
GASSNER Georges	3 rue de Dabo	3ème prix	30	bon d'achat
GUNTNER Charles	4 rue du Climont	3ème prix	30	bon d'achat
UNTRAU Jean	1 rue des Trois Epis	3ème prix	30	bon d'achat

*Conseil Municipal du 31 mars 2011*

SUTTER Théodore	43 rue du Canal	3ème prix	30	bon d'achat
LOUX Christophe	11 avenue du Rhin	3ème prix	30	bon d'achat
MEIDINGER Roland	5 rue de la Charbonnière	3ème prix	30	bon d'achat
KAPPLER Roland	21 avenue des Vosges	3ème prix	30	bon d'achat
LAUGEL Vianney	47 rue du Canal	3ème prix	30	bon d'achat
FAESSEL Annie	14 avenue d'Alsace	3ème prix	30	bon d'achat
HAMANN Hervé	24 rue Cl. Debussy	3ème prix	30	bon d'achat
ALTMAYER Christian	15 avenue du Rhin	remarqué	15	arrangement
GEORGER Marie-Thérèse	38 rue Courbée	remarqué	15	arrangement
ZIRNHELD Pierre	23 rue des Hirondelles	remarqué	15	arrangement
MARING Raymond	14 rue des Hirondelles	remarqué	15	arrangement
DEPINE Claude	42 rue des Mésanges	remarqué	15	arrangement
HEISSLER Francis	10 rue du Mont St Odile	remarqué	15	arrangement
WENNER Gérard	23 avenue des Vosges	remarqué	15	arrangement
BLAISON René	11 rue du Donon	remarqué	15	arrangement
KELLER Marguerite	27 rue de Mundolsheim	remarqué	15	arrangement
SCHNEIDER Gilbert	40 avenue d'Alsace	remarqué	15	arrangement
SCHUMACHER Raymond	2 rue de Provence	remarqué	15	arrangement
MAHLER Bernard	17 avenue des Vosges	remarqué	15	arrangement
BERNHARDT Régine	14 rue du Grand Ballon	remarqué	15	arrangement
ECKERT Jacques	8 rue du Grand Ballon	remarqué	15	arrangement
HORNECKER Joseph	21 rue Wantzenau	remarqué	15	arrangement
HILMARCHEUR Jean-Pierre	17 rue du Champ du Feu	remarqué	15	arrangement
MARING Albert	17 rue du Canal	remarqué	15	arrangement

### **Catégorie Maisons jumelées**

MANGOLD Karin	2G rue du Markstein	excellence	40	bon d'achat
OSTERTAG Siegfried	16 rue du Haut Barr	1er prix	35	bon d'achat
NETT Pascal	16 rue de la Moder	1er prix	35	bon d'achat
SZCZEPANSKI Edmond	2B rue du Markstein	1er prix	35	bon d'achat
BOUYKHRICHN Ahmed	34 rue de l' Ill	2ème prix	30	bon d'achat
GOYARD René	3C rue de la Bruche	2ème prix	30	bon d'achat
DE SOUSA Tony	9B rue de l' Ill	2ème prix	30	bon d'achat
GLEE Jean	36 rue de l' Ill	2ème prix	30	bon d'achat
DE CASTRO	3F rue de la Bruche	3ème prix	25	bon d'achat
LE GALL Odette	2C rue du Markstein	3ème prix	25	bon d'achat
ABERT Serge	3B rue de la Bruche	3ème prix	25	bon d'achat
DELATTRE Bernard	8 place de l' Ecluse	3ème prix	25	bon d'achat
ROBALO Candido	14 rue de l' Ill	remarqué	15	arrangement

### **Catégorie Balcons**

ROSSDEUTSCH René	8 rue du Vieil Armand	excellence	60	bon d'achat
WEISSENBACH Jean-François	8 rue du Vieil Armand	1er prix	35	bon d'achat
UFFLER	21 rue Cl. Debussy	1er prix	35	bon d'achat
RENNEVILLE Michel	21 rue Cl. Debussy	hors concours	15	arrangement

## Conseil Municipal du 31 mars 2011

KLING Victor	7C rue de l' Ill	2ème prix	25	bon d'achat
SCHOEFOLT Francine	1A rue des Muguets	2ème prix	25	bon d'achat
FAUTH Raymond	9 rue du Vieil Armand	2ème prix	25	bon d'achat
FEBWET Adrien	5 rue des Narcisses	2ème prix	25	bon d'achat
HECHLER Jean	8 rue du Brézouard	3ème prix	20	bon d'achat
FORSTER Nathalie	1B rue des Muguets	3ème prix	20	bon d'achat
SCHMIDT Daniel	1A rue des Muguets	3ème prix	20	bon d'achat
HENNEBO Eric	7A rue de l' Ill	3ème prix	20	bon d'achat
HUBER Jean-Pierre	20 avenue des Vosges	remarqué	15	arrangement
BRECHER Gérard	6 rue des Narcisses	remarqué	15	arrangement
HENNY Nicolas	7C rue de l' Ill	remarqué	15	arrangement
KOLIFRATH Huguette	1 rue du Col du Bonhomme	remarqué	15	arrangement

### Catégorie Commerçants

PÂTISSERIE HEITZ	25 rue Gal de Gaulle		15	arrangement
HOTEL AIGLE D'OR	rue Wantzenau		15	arrangement
RESTAURANT AUX P'TITS OIGNONS	rue Wantzenau		15	arrangement
PRESSING	rue Gal Leclerc		15	arrangement
HOTEL RESTAURANT L'ETRIER	rue du Gal de Gaulle		15	arrangement

### Catégorie Jardins Familiaux

BERGER M Laurence	6 B rue du Gal Leclerc		15	arrangement
RENEVILLE Michel	21 rue Cl. Debussy		15	arrangement

total valeur 2410 euros  
35  
54 bons d'achat arrangements

## PRIX DES DECORS DE NOEL 2010

### Catégorie Maisons

BRAUN Charles	15 rue du Gal De Gaulle	excellence	60	bon d'achat
KLEIN François	2 rue du Grand Ballon	1er prix	45	bon d'achat
ENGELMANN Guilaine	7 rue du Mont St Odile	1er prix	45	bon d'achat
MESSER Roger	35 rue du Canal	1er prix	45	bon d'achat
BUCHER Claude	5 rue du Canal	2ème prix	35	bon d'achat
STURM Alain	14 rue du Gal De Gaulle	2ème prix	35	bon d'achat
GRADT Marlène	29 rue du Canal	2ème prix	35	bon d'achat
OSTER Fernand	7 rue des Jardins	3ème prix	25	bon d'achat
DIEBOLD Robert	15 rue des Hirondelles	3ème prix	25	bon d'achat
FELTEN René	18 rue des Mésanges	3ème prix	25	bon d'achat

## Conseil Municipal du 31 mars 2011

SCHWARTZ M Claire	2 rue du Gal De Gaulle	remarqué	15	arrangement
ACCONCIA Ginette	21 avenue d' Alsace	remarqué	15	arrangement
GOETZ Jacqueline	1 rue du Col du Linge	remarqué	15	arrangement
BILGER Alice	12 rue Courbée	remarqué	15	arrangement
CIASULLO Angelo	4 rue des Glaieuls	remarqué	15	arrangement
DANZ Rose-Marie	11 rue du Mont St Odile	remarqué	15	arrangement
OSTER Laurent	5 rue des Jardins	remarqué	15	arrangement
LEDERMANN Adrien	1 rue des Bleuets	remarqué	15	arrangement

### Catégorie Maisons jumelées

OSTERTAG Siegfried	16 rue du Haut Barr	1er prix	40	bon d'achat
DELATTRE Bernard	8 place de l' Ecluse	2ème prix	35	bon d'achat
NETT Pascal	16 rue de la Moder	3ème prix	25	bon d'achat

### Catégorie Balcons

BEN DJILLALI Louise	3 rue du Col du Bonhomme	2ème prix	30	bon d'achat
SCHMITT Daniel	1A rue des Muguets	2ème prix	30	bon d'achat
BRAULT William	9 rue des Anémones	3ème prix	25	bon d'achat
WEISSENBACH J François	8 rue du Vieil Armand	remarqué	15	arrangement
MULLER Martine	2C rue des Muguets	remarqué	15	arrangement

### Catégorie Commerçants

PÂTISSERIE HEITZ	rue Gal de Gaulle	remarqué	15	arrangement
HOTEL RESTAURANT L'ETRIER	rue Gal de Gaulle	remarqué	15	arrangement
BOULANGERIE HAUCK	rue du Canal	remarqué	15	arrangement
PRESSING	rue Gal Leclerc	remarqué	15	arrangement

total valeur

770 euros

16 bons d'achat

14 arrangements

### POINT 11 : Avis du Conseil Municipal sur le projet de ZAC « Zone d'Activité Commerciale Nord »

La CUS envisage de restructurer la zone commerciale Nord pour la rendre plus attractive, afin de permettre la reconversion et revalorisation de certains secteurs, intégrer l'extension urbaine sur la réserve foncière, intégrer la berge du canal, créer des espaces publics de qualité favorisant le lien social et les déplacements actifs, etc.

Le Maire explique qu'il s'agit du fruit du travail des réunions des maires de la deuxième couronne et des services de la CUS, qui ont mandaté un bureau d'étude.

La restructuration prendra plusieurs années.

*Ayant entendu les éléments qui concourent à la mise en œuvre d'une opération d'aménagement sur le territoire de la zone commerciale Nord ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

***EMET un avis favorable concernant :***

- *les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération d'aménagement de la zone commerciale Nord :*
  - *renforcer l'attractivité de la zone en améliorant sa desserte en transports en commun, mais également en agissant sur le trafic automobile,*
  - *développer une stratégie commerciale aidant à la reconversion et la revalorisation de certains secteurs tout en favorisant l'arrivée de nouvelles enseignes d'artisans-commerçants couplés à de l'habitat,*
  - *intégrer l'extension urbaine sur la réserve foncière,*
  - *valoriser les berges du canal,*
  - *développer une mixité sociale et fonctionnelle,*
  - *créer des espaces publics de qualité favorisant le lien social et les déplacements actifs,*
  - *améliorer l'insertion de cette urbanisation dans l'environnement et le paysage.*
- *le lancement par la Communauté Urbaine de Strasbourg d'une concertation préalable à la création d'une ZAC, selon les modalités suivantes :*
  - *mise à disposition du public d'un document de présentation (rappel des éléments du projet d'urbanisation, présentation du plan de composition urbaine, des prescriptions architecturales, urbaines et environnementales) et d'un registre dans lequel il pourra consigner ses remarques et suggestions,*
  - *exposition dans les mairies de Vendenheim, Mundolsheim, Lampertheim, Reichstett et au Centre Administratif,*
  - *organisation d'une réunion publique,*
  - *lancement des études préalables à la création d'une ZAC sur la zone commerciale Nord.*

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

**POINT 12 : Admission en non valeur d'un produit irrécouvrable**

## *Conseil Municipal du 31 mars 2011*

M. KELLER explique qu'il s'agit de rémunérations d'un ancien agent contractuel, devenues irrécouvrable en raison des faibles revenus de l'intéressé. Cette créance date de 2006.

*Vu l'état de produits irrécouvrables transmis par la Trésorerie de Schiltigheim, demandant d'admettre en non valeur une somme de 729,01 € ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

***DECIDE l'admission en non valeur d'un titre de l'année 2006 d'un montant de 729,01 € conformément à l'état transmis.***

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

### **POINT 13 : Avis du Conseil Municipal sur le rattachement de l'ancien consistoire protestant de Sainte-Marie-aux-Mines à celui de Strasbourg (avis obligatoire en application de l'article 2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Un courrier du Préfet sollicite l'avis des communes concernées au sujet de cette modification de circonscription par rattachement au consistoire de Strasbourg, suite à la dissolution du consistoire de Sainte-Marie-aux-Mines.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu le courrier du Préfet de la Région Alsace qui informe de la dissolution du Consistoire de Sainte-Marie-aux-Mines et du rattachement de sa circonscription à celle du Consistoire de Strasbourg ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

***EMET un avis favorable au rattachement de la circonscription de l'ancien Consistoire de Sainte-Marie-aux-Mines à celui de Strasbourg.***

***ADOPTE A L'UNANIMITE***

### **POINT 14 : Divers**

- Mise à disposition de locaux à « Sports Vacances »  
Mme JOACHIM explique que, comme les années passées, la Commune mettra à disposition des installations sportives communales, pour l'accueil des enfants.
- Confirmation de la participation financière aux classes transplantées, mais modification en prenant en compte les « nuitées » et non plus les « jours » (comme le Conseil Général).

Mme Christine REICHERT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, présente ce point

*Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er décembre 2009 ;*

## *Conseil Municipal du 31 mars 2011*

*Considérant que le Conseil Général du Bas-Rhin accorde des subventions par nuitée et non par jour pour les voyages scolaires, en privilégiant les séjours en Moselle, Haut-Rhin et Vosges ;*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

**RETIRE** sa délibération du 30 mars 2010,

**ACCORDE** une participation financière de 5 € par élève et par nuitée pour les séjours en classes transplantées d'une durée minimum de 4 nuitées, pour les élèves de l'école élémentaire Hay.

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

- lettre de M. BIGOT, Président de la Communauté Urbaine de Strasbourg, reprenant les points évoqués lors de sa visite de la Commune, le 11 février dernier. Il évoque notamment la situation de la raffinerie et la nécessité de rester mobilisé sur ce dossier capital pour la Commune et la CUS.  
De même, il assure la Commune de son soutien pour son urbanisation future, soit sous forme de lotissement communal ou de Zone d'Aménagement Concertée.  
Le déplacement du terminus de la ligne 4 est également évoqué, notamment dans le cadre du redéploiement des lignes intégrant un bus à haut niveau de service.  
Enfin, il évoque l'attribution d'un fonds de concours pour les frais de fonctionnement de la médiathèque.
- Le Maire évoque la fermeture annoncée de la raffinerie, même s'il subsiste un infime espoir de reprise.  
Le démantèlement de la raffinerie est une perspective à laquelle il faut s'attendre. Cependant, tout le monde est opposé au maintien de stockage sur le site, des collectivités locales, aux plus hautes instances de l'Etat. Le préfet a diligenté une étude sur l'impact écologique et économique de la fermeture de la Raffinerie.  
Reichstett est la première concernée, donc il appartient à la Commune d'apporter son soutien aux salariés de l'entreprise.  
Par ailleurs nous disposons d'un site de 450 ha de terrain industriel, desservi par une gare et proche de l'autoroute ; c'est une opportunité pour une reconversion de ces terrains industriels.  
La législation a changé, pour le problème de la dépollution et nous ne devrions pas nous retrouver dans une situation comme celle de Herrlisheim/Drusenheim. Mais dans ce cas-là, c'est à l'Etat d'assurer sa mission.
- Mme Huguette ADRIAN : le 16 avril : manifestation « traditions pascales » au « parc des maisons alsaciennes »
- Mme BOUKRIA se plaint des odeurs fortes de la raffinerie. Le Maire signale que la municipalité est proche des salariés de la raffinerie, mais aussi de la population, pour les risques de pollution. Une attention toute particulière est donc maintenue sur tout risque de pollution qui pourrait résulter d'un « laisser aller », pour la fin d'exploitation de cette industrie.
- M. WILLMANN présente la cellule emploi dont il assure la responsabilité, et fait état des premiers résultats.

*Conseil Municipal du 31 mars 2011*

**SEANCE LEVEE A 21H30**